

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°11 (arrêté de promulgation du 7 juillet 1932)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 15 Juin 1932, portant approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1930)
(1) Le texte dudit avenant a été publié avec le décret de mise en application à titre provisoire au Journal officiel du 19 février 1932, 1930), inséré au Journal officiel de la République française du 18 juin 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 juin 1932 susvisé, portant approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1930).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

antoine